

➤ COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en patinage sur glace jusqu'aux premiers niveaux de compétitions interrégionales

UC 4 : Mobiliser les techniques du patinage sur glace pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage



Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

➤ EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du patinage sur glace datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Justifier d'une expérience d'animation de groupe dans l'activité de patinage sur glace d'une durée minimale de 120 heures au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national des sports de glace.

➤ CALENDRIER DES FORMATIONS

Site du Ministère : www.sports.gouv.fr

➤ PRÉROGATIVES DU DIPLÔMES

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS, spécialité patinage sur glace	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en patinage sur glace.